

La forêt assure, au sein de la société, plusieurs fonctions :

- Une fonction économique de production d'une matière première, le bois
- Une fonction sociale d'accueil du public, de composante de paysages, de cadre de vie
- Une fonction de protection et de maintien de la biodiversité.

Les activités professionnelles du technicien supérieur forestier sont en rapport avec l'ensemble de ces fonctions. Elles comprennent l'aménagement et la gestion de la forêt, la mobilisation des bois et l'approvisionnement des unités de transformation.

Les situations professionnelles correspondantes sont variées : gestionnaire d'un massif forestier, agent de développement et d'animation auprès d'un réseau de propriétaires, technicien d'études, de recherche, technicien de mobilisation du bois, responsable de l'approvisionnement d'une unité de transformation du bois, chef d'entreprises de travaux forestiers ou d'exploitations forestières, expert forestier...

Le technicien supérieur forestier est employé dans des associations, groupements, syndicats de propriétaires forestiers, chez des propriétaires eux-mêmes, ou dans des organismes de développement (centre régional de la propriété forestière, chambre d'agriculture...), des entreprises de travaux forestiers, des exploitations forestières, des coopératives, des entreprises de transformation du bois, à l'office national des forêts, dans des services administratifs, des collectivités territoriales, des bureaux d'études, des organismes de recherche (institut national de la recherche agronomique, centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts...) etc.

L'augmentation des surfaces forestières, le boisement des terres agricoles, conséquence probable de la nouvelle politique agricole

commune, l'accroissement de la consommation de bois, enfin la complexification et la diversification des techniques utilisées constituent autant de facteurs favorables au recrutement de techniciens supérieurs forestiers dans les années à venir.

A l'heure actuelle le technicien supérieur forestier doit prendre en compte d'une part une demande croissante en loisirs de nature dont la conséquence principale est l'augmentation de la fréquentation des forêts par le public, d'autre part une pression politique et sociale de protection de l'espace naturel forestier.

Le niveau de qualification professionnelle du technicien supérieur se situe hiérarchiquement entre le niveau ingénieur et le niveau technicien-agent technique.

Quel que soit l'organisme dans lequel il se trouve, le technicien supérieur forestier jouit souvent d'une grande autonomie et de responsabilités importantes.

Le passage au niveau ingénieur suppose soit une promotion interne, soit une reprise d'études après quelques années d'expérience professionnelle.

Par ailleurs, le technicien supérieur forestier peut choisir d'évoluer vers d'autres secteurs d'activités touchant la commercialisation ou la transformation du bois, l'animation, l'accueil du public, la gestion paysagère, la gestion d'autres espaces naturels... ; ces orientations demandent soit une expérience professionnelle ou une formation complémentaire dans le domaine concerné.

Le technicien supérieur forestier ayant accompli trois années d'expérience professionnelle peut postuler au titre d'expert forestier, titre protégé et octroyé par le ministère chargé de l'agriculture et de la forêt.

La fiche descriptive d'activités présente de manière synthétique les grandes catégories de tâches correspondant à l'ensemble des différentes situations professionnelles susceptibles d'être occupées par le technicien supérieur forestier. Celui-ci ne les assume pas simultanément mais il doit avoir une vision globale de ces activités et être capable d'intégrer leurs contraintes éventuelles dans son travail.

Fiche descriptive d'activité du technicien supérieur forestier

Pour l'ensemble de ses actions, le technicien supérieur forestier veille à utiliser les moyens adaptés lui permettant d'opérer dans un esprit de qualité totale.

Il assure la gestion technique de la forêt compte tenu de ses multiples usages (production de bois, protection du milieu, accueil et loisirs pour les activités touristiques...)

Il conçoit des aménagements et des plans simples de gestion.

Il effectue un état des lieux de la forêt ou de l'espace à boiser :

- Il décrit, inventorie et cartographie les peuplements forestiers, évalue leurs potentialités, leur état sanitaire.
- Il décrit, inventorie et cartographie les stations forestières, évalue leurs potentialités.
- Il repère les contraintes climatiques, pédologiques, paysagères, réglementaires.

- Il repère les contraintes spécifiques liées aux risques d'incendies, à la restauration des milieux en montagne, la fixation des dunes...
- Il établit un inventaire des infrastructures et équipements de la forêt.
- Il évalue la richesse floristique et faunistique de la forêt.
- Il évalue l'impact de la faune sur les peuplements.
- Il repère l'existence de milieux à haute valeur biologique.
- Il analyse le contexte socioéconomique.
- Il inventorie les besoins, les motivations des propriétaires de la forêt et des usagers (promeneurs, skieurs, chasseurs... etc.)

Il analyse les données fournies par l'état des lieux et effectue un diagnostic.

Il définit des objectifs de gestion à long ou moyen terme en fonction du diagnostic, des stratégies du propriétaire et de l'analyse économique des objectifs.

Il choisit la méthode d'aménagement appropriée et définit les règles sylvicoles à appliquer.

Il établit le programme des interventions à moyen terme (travaux de boisement, reboisement, travaux de sylviculture, de martelage, d'exploitation et d'infrastructures...) en tenant compte des contraintes climatiques, réglementaires, environnementales et paysagères.

Il met en œuvre des aménagements et des plans simples de gestion

Il dirige ou effectue le martelage des coupes.

Il conçoit des projets techniques : reboisement, boisement, travaux sylvicoles, infrastructures, génie civil...

Il évalue les coûts du programme, établit un budget prévisionnel.

Il propose le programme des interventions à la collectivité ou au propriétaire.

Il participe à la maîtrise d'œuvre des travaux et/ou à leur conduite.

Il tient une comptabilité matière des entrées et des sorties.

Il est amené à analyser et contrôler les résultats qualitatifs et quantitatifs des travaux techniques et rectifier des orientations techniques.

Il participe à la gestion et l'exploitation de la faune sauvage (chasse et pêche), avec les partenaires appropriés.

Il participe à des actions de gestion paysagère.

Il peut être amené à participer à la gestion des arbres, des parcs et espaces verts, à la gestion des plantations de boisements linéaires et à des opérations d'aménagement (réhabilitation des sites industriels, réaménagement de carrières...)

Il assure la mobilisation du bois et son écoulement en prenant en compte les conditions techniques et économiques de l'exploitation.

Il estime des quantités de bois sur pied et cube des bois abattus.

Il classe les produits sur pied et abattus en vue de leur utilisation ultérieure.

Il propose le mode de vente le plus adapté aux conditions du marché.

Il prépare la mise en marché du bois.

Il suit l'évolution du marché du bois.

Il estime la valeur économique des bois sur pied et abattus.

Il évalue le coût des prestations : exploitation, transport.

Il analyse le résultat d'une vente, le prend en compte dans ses actions futures.

Il organise, et planifie la mise en exploitation des chantiers, assure le suivi et la réception des chantiers.

Il participe à l'organisation du transport et à la livraison des produits.

Il assure des tâches de communication, de formation et de conseil.

Il anime des réunions.

Il réalise des actions de vulgarisation.

Il participe à des actions de développement socioéconomique local.

Il intervient dans des actions de formation.

Il constitue un portefeuille de clients et leur fournit un conseil spécialisé.

Il mène des négociations avec différents partenaires, en particulier au niveau de la vente ou l'achat de bois, la vente ou l'achat de prestations de services, l'établissement de contrats de travail ou de devis avec des entrepreneurs ... etc.

Il constitue un réseau de partenaires techniques et financiers.

Il rédige des documents de nature variée tels que des comptes rendus de chantier, comptes rendus d'expérimentation, courriers, articles, rapports d'études... à l'aide d'outils informatiques (traitement de texte, grapheur, tableur...)

Il s'intègre dans un travail d'équipe.

Il dialogue avec les usagers de la forêt et explique l'intérêt ou les contraintes du travail du forestier, organise des actions de communication et de sensibilisation.

Il accueille le public en forêt.

Il encadre une ou plusieurs équipes.

Il anime et motive une ou plusieurs équipes.

Il explique et enseigne les savoir-faire.

Il organise son temps de travail et distribue les tâches aux membres de l'équipe en utilisant et valorisant les compétences de chaque membre.

Il veille à l'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Il analyse les niveaux de compétence des membres de l'équipe.

Il participe au recrutement des membres de l'équipe.

Il veille à la formation des membres de l'équipe et à la diffusion de l'information auprès d'elle.

Il assure le lien entre l'équipe, les autres services et sa hiérarchie.

Il veille à la qualité des prestations auprès des clients ou des utilisateurs.

Il assure des tâches administratives et de gestion financière.

Il participe à la gestion administrative et financière d'un organisme privé ou d'un service public :

- Il participe à la préparation d'un budget de fonctionnement et d'investissement.
- Il participe au suivi et à la gestion du budget : il participe à la prise de décision à partir des résultats de l'organisme.
- Il analyse les coûts unitaires des interventions, leurs écarts par rapport au budget et prend les mesures correctives.

Il applique la réglementation forestière et de la protection de la nature.

Il applique la réglementation en matière de droit du travail (en tant que prestataire de service, donneur d'ouvrage, gestionnaire pour forêt soumise)

Il peut établir un dossier de création d'entreprise.

Il peut être amené à monter des dossiers de demande de financement.

Il participe à la gestion fiscale, administrative, comptable et financière du patrimoine forestier, dans le cadre de la législation en vigueur, en particulier :

- Il établit des devis de travaux (d'exploitation, de sylviculture...)
- Il rédige des contrats (de vente et d'achat de bois, de travail, de gestion...)
- Il lance des appels d'offre.
- Il établit des cahiers des charges.
- Il peut être amené à assurer un conseil juridique, fiscal et financier auprès des propriétaires forestiers...
- Il estime la valeur des biens forestiers
- Il peut en outre participer aux expertises forestières, s'il a le titre d'expert forestier.

Il participe à des actions de recherche, réalise des études, assure un appui technique.

Dans le cas des actions de recherche :

- Il participe à la conception de protocoles expérimentaux, en particulier il donne un avis sur les modalités de réalisation pratique de ces protocoles.
- Il met en œuvre les expérimentations.
- Il effectue les mesures prescrites et le suivi des expérimentations.
- Il participe aux traitements des résultats et à leur exploitation.

Il assure auprès de propriétaires forestiers ou divers autres partenaires (élus, collectivités...) un conseil technique.

Il effectue des études portant sur un ou plusieurs massifs forestiers.

Il participe à des études d'impact et contribue à des études paysagères

Il se forme, recherche des informations face à un nouveau problème technique, s'informe sur les travaux des instituts de recherche, sur les techniques et technologies nouvelles et participe à leur diffusion.